



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-septième session

187 EX/11

PARIS, le 12 août 2011
Original anglais

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

JÉRUSALEM ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 35 C/49 ET DE LA DÉCISION 186 EX/11

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 186 EX/11, par laquelle le Conseil exécutif a demandé un rapport sur la suite donnée à cette question.

Le document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action, ainsi que d'autres projets relatifs à la Vieille Ville de Jérusalem, tous financés principalement par des contributions volontaires extrabudgétaires.

Le rapport de la Directrice générale sur la mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 186 EX/5 relatives à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem est présenté dans le document 187 EX/5.

Aucune décision n'est proposée.

I. Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem

1. Les fonds restants à l'issue de la première phase du Plan d'action financé par le Gouvernement italien ont été réaffectés au financement d'un nouveau projet de conservation et de formation – la restauration des façades du complexe d'Al Saha – qui doit être mené à bien en coopération avec les services techniques de la Custodie de Terre Sainte (franciscaine). Le volet formation du projet, essentiel pour améliorer les compétences en matière de conservation du personnel local, permettra notamment de tester le Manuel de restauration établi dans le cadre du Plan d'action.

2. Comme indiqué dans le document 186 EX/11, le 14 octobre 2010, des experts israéliens, jordaniens et palestiniens se sont réunis au Siège de l'UNESCO dans le but de relancer le Plan d'action et de définir le cadre de la mission UNESCO/ICCROM/ICOMOS à Jérusalem demandée par le Comité du patrimoine mondial à sa 34^e session (Brasilia, 2010). Par deux lettres datées des 13 avril et 27 juillet 2011, le Centre du patrimoine mondial a soumis aux autorités israéliennes le projet de mandat proposé comme cadre pour la mission. Le 28 juillet 2011, les autorités israéliennes, tout en réaffirmant leur intention d'avancer vers un accord sur le mandat de cette mission à laquelle elles restent attachées, ont informé le Centre du patrimoine mondial qu'il recevrait prochainement leurs commentaires.

3. Le projet de conservation de l'église Saint-Jean-Baptiste, financé par la Fondation Leventis de Chypre et mis en œuvre en étroite collaboration avec le patriarcat grec-orthodoxe, a débuté en juillet 2009. L'étude architecturale ainsi que des recherches archéologiques ont été menées. Le projet de restauration détaillé a été finalisé, et les travaux devraient démarrer très prochainement. Toutefois, les explorations archéologiques ont révélé des faiblesses structurelles dues en particulier à des problèmes d'assainissement, dont la résolution nécessitera des fonds supplémentaires.

II. Autres projets

4. Suite à l'établissement d'un Centre pour la restauration des manuscrits islamiques, situé dans la Madrasa Al-Ashrafiyyah, à l'intérieur du Haram al-Sharif, un projet de renforcement des capacités, financé au titre du Programme ordinaire de l'Organisation (190 000 dollars des États-Unis) et destiné à former le personnel nouveau et existant à la restauration du papier et aux méthodes d'inventaire électronique, s'est achevé en juin 2011. Son objectif était d'assurer la conservation à long terme de cette collection de manuscrits et autres documents historiques d'une valeur inestimable. À cet effet, des experts internationaux ont délivré des modules de formation spécialement adaptés, portant sur la restauration et la conservation du papier, ainsi que sur les techniques de documentation et le renforcement des méthodes de gestion et d'administration. Une dernière phase du projet, financée par la Norvège, débutera en septembre 2011. Son objectif sera d'améliorer encore les compétences du personnel en matière de conservation des collections de manuscrits, un processus qui requiert la mise en œuvre de techniques complexes de conservation.

5. Après le recrutement de quatre agents permanents par les autorités jordaniennes, l'extension du projet « Sauvegarde, rénovation et revitalisation du Musée islamique du Haram al-Sharif et de sa collection », lancé en 2009 et financé par le Royaume d'Arabie saoudite (1 130 000 dollars des États-Unis), a bien avancé. Des experts ont été chargés, en 2010, d'évaluer les besoins en matière d'inventaire des collections, notamment en ce qui concerne la gestion des données. Le personnel du musée a suivi deux modules de formation en janvier et en juin 2011, et le matériel informatique de base qui servira à établir un inventaire électronique a été acheté.

6. À sa 186^e session, en mai 2011, le Conseil exécutif a adopté la décision 186 EX/11 par consensus, rappelant les décisions antérieures concernant Jérusalem et invitant la Directrice générale à mettre en œuvre les décisions correspondantes en s'inspirant du principe de la prise de décision par consensus.

7. À la 35^e session du Comité du patrimoine mondial, en juin 2011, un projet de décision a été soumis par sept États parties. En dépit de nombreux efforts, aucun consensus n'a pu être trouvé entre les parties concernées, et la décision a été adoptée sans amendements. Le Comité du patrimoine mondial a de nouveau demandé qu'une mission de suivi réactif pour la Vieille Ville de Jérusalem soit menée conjointement par le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et l'ICOMOS. Il a également demandé l'application du mécanisme de suivi renforcé à la Vieille Ville et à la Rampe des Maghrébins, ainsi que la relance du Plan d'action.

8. Toute information complémentaire qui parviendrait ultérieurement au Secrétariat sera diffusée dans un addendum au présent document avant la 187^e session du Conseil exécutif, afin d'informer les membres du Conseil de tout fait récent relatif à cette question.